



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 013-211300538-20230712-2023_49_SG-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

03 juillet 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Mme Ghislaine GUY a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN
M. Philippe PIGNET a donné procuration à M. Bruno LAQUAY
M. Sylvain CASTAGNE a donné procuration à M. Vincent DAVAL
Mme Virginie ARTERO a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM
M. Julien BONINO a donné procuration à Mme Roxane TIBALDI
M. Dimitri FARRO a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL

Absente excusée sans procuration : Marie DUCHER

Secrétaire de séance : Mauricette AGIER

Objet de la délibération : Création et nomination des membres d'un Comité Consultatif Jumelage Agliana/Mallemort.

2023_49_SG

- Vu** l'article L.2143-2 Code Général des Collectivités Territoriales permettant au conseil municipal de créer des Comités Consultatifs ;
- Vu** la délibération n°2020-102-SG du 09 décembre 2020 approuvant le règlement intérieur des Comités Consultatifs ;
- Vu** la délibération n°2023-06-SG du 07 mars 2023 apportant des modifications du cadre réglementaire ;
- Vu** l'avis du groupe de travail des Comités Consultatifs du 30 mai 2023 ;
- Vu** l'avis de la Commission des Affaires institutionnelles du 27 juin 2023 ;

Considérant la volonté du conseil municipal de favoriser la démocratie locale en associant les habitants aux processus délibératifs ;

Considérant que la commune de Mallemort est liée à Agliana (Italie) par un jumelage européen depuis 1993 ;

Afin de maintenir les échanges intergénérationnels, culturels, sportifs, amicaux et linguistiques avec la ville italienne la création d'un Comité Consultatif Jumelage Agliana/Mallemort permettra de renforcer ces liens.

Sa composition est proposée comme suit :

Madame le Maire , Présidente de droit ;

6 élus du Conseil Municipal :

M. Gérard BERAUDIER
M. Christian BRONDOLIN
Mme Nadine POURCIN
Mme Virginie ARTERO
M. Dimitri FARRO
M.Thierry PLATON

9 membres en qualité de personnes extérieures :

M. Auguste DOVO
Mme Sylvie DOVO
M. Dominique SCALA
Mme Régine LEMAITRE
M. Philippe BEAL
Mme Geraldine DENAT
Mme Hélène BERAUDIER
M. Christian SIMONOT
M. Claude MARTINELLI

3 Experts maximum invités selon la thématique si besoin

1 agent technicien(s) de la commune

A titre informatif, le(la) Vice-président(e) sera désigné(e) lors de la première réunion du Comité Consultatif « Jumelage Agliana/Mallemort ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la **Majorité** de ses membres,

Crée le Comité Consultatif Jumelage Agliana/Mallemort ;

Désigne les membres du Comité Consultatif Jumelage comme présenté ci-dessus ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et utiles à l'application de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 25

Vote contre : /

Abstention : 1



Hélène GENTE
Maire de Mallemort

